

Panneaux-réclame et C.F.F.

Autor(en): **Laur, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **59 (1964)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Panneaux-réclame et C. F. F.

Après être partis en guerre contre les méfaits de la publicité offensante qui dépare nos villages et nos bourgs, nous manquerions à l'équité si nous ne nommions pas un grand coupable, à savoir les Chemins de fer fédéraux.

Il est vrai que le mal ne date pas d'hier. De sorte que l'œil de l'honnête voyageur helvétique, à force d'habitude, ne voit plus ces images. Plus d'un, même, ne réussit pas à imaginer l'aspect qu'aurait une gare débarrassée de la réclame.

L'administration de nos C.F.F., si prudente et sérieuse, s'est laissé entraîner peu à peu sur cette fâcheuse pente. Aux temps lointains des difficultés financières, elle estimait qu'il ne fallait dédaigner ni économie ni gain quelconque; elle mit en location ses murs et ses parois; elle retire de ce commerce accessoire des revenus à coup sûr assez coquets. Mais aujourd'hui l'heure est venue de lui crier halte-là! Une grande entreprise appartenant au peuple suisse ne peut pas régler sa ligne de conduite sur le seul souci du rendement. Elle a d'autres responsabilités. Dans le secteur publicité, elle devrait donner l'exemple, c'est-à-dire garder la mesure.

Un changement, d'ailleurs, se dessine. Il semble que l'administration veuille rompre avec les abus. Dans les gares inaugurées à une date récente, les affiches de format normalisé occupent les places prévues pour cela; il n'y en a plus ni dans les corridors, ni dans les halles de marchandises, ni contre les édicules qu'on appelait autrefois chalets de nécessité. Nous ne pouvons vraiment nous faire à l'idée que dans Berne, la ville fédérale, l'immense construction bientôt achevée où convergent les foules des partants et des arrivants serait livrée à la prodigalité déchaînée des industries qui font de la publicité, et que les architectes qui ont mis tous leurs soins à ce grand œuvre consentiraient à le voir galvaudé de cette manière.

Nous nous permettons de nous adresser aux organes directeurs de nos chemins de fer suisses et de leur rappeler leur responsabilité. Pourra-t-on demander à l'épicier du coin de faire disparaître sa collection de petites plaques publicitaires si, dans la gare voisine, les C. F. F. autorisent et accueillent des panneaux de dimensions dix fois, vingt fois plus grandes?

Bien entendu, aux affiches et réclames concernant les voyages et les entreprises de transport doivent être réservés en suffisance des emplacements déterminés; mais à ces affiches seulement. Toutes les autres devraient être prohibées. Nous souhaitons que cette épuration soit prochaine et définitive.

E. Laur
Trad. L. G.

Photographies:

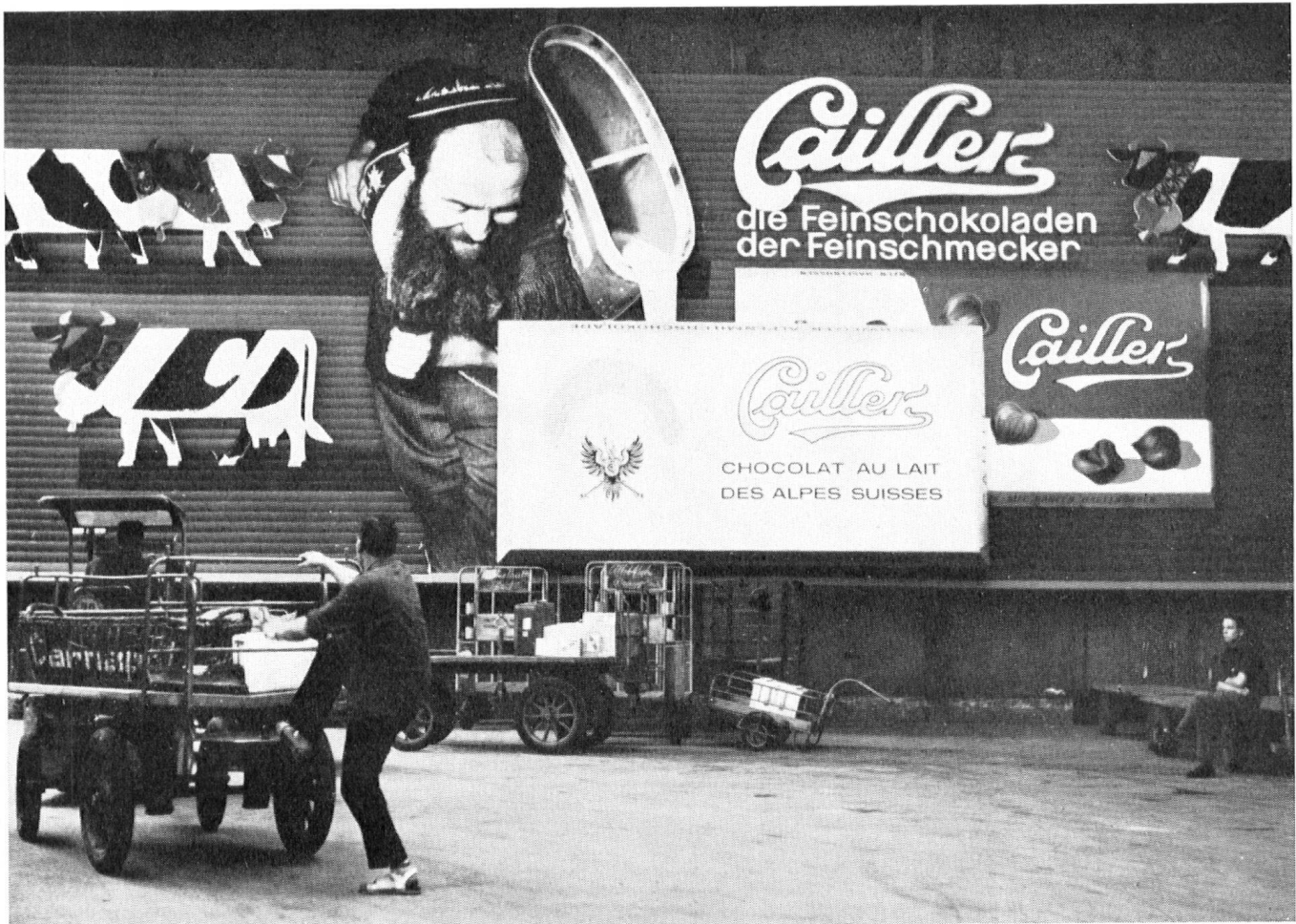
W. Morgenthaler, Frauenfeld (p. 1, 2, 3, 4, en haut et en bas, 6 en haut); W. Forster, Frauenfeld (p. 4 au milieu, 5 en haut); W. Zeller, Zurich (p. 5 en bas, 6 en bas, 8, 10, 17, 18); H. Baumgartner, Steckborn (p. 11); Stadtschreiberei Murten (p. 14); René Creux, *Images dans le ciel* (p. 19, 20, 21, 22).



Station de Zurich-Enge. Therma est souvent interprété à tort par les Italiens comme synonyme de terminus. Si les C. F. F. s'arrogent le droit de placarder partout des réclames, les cantons et les communes pourraient s'aviser de les imiter.

Et voici les tableaux qui s'offrent au regard du voyageur arrivant à Bâle.





L'armailli de Gruyère déverse son lait dans la gare centrale de Zurich.

La réclame s'insinue partout, jusque sur les marches d'escalier.

Avant d'être sorti de la gare, le voyageur peut repâitre ses yeux des mêmes tôles et panneaux-réclame qu'il retrouvera sur les voies publiques.

